

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 24

présenté par

M. Cubertafon, M. Blanchet, M. Bru, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Thillaye et Mme Poueyto

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Le ministère des armées s'engage en ce sens à intégrer une dimension en rapport avec les enjeux climatiques dans l'actualisation du présent texte de loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 13 février 2019, une mission d'information parlementaire sur les dérèglements climatiques et les conflits a été instaurée. Dans le cadre de ses travaux, elle a auditionné de nombreux experts du ministère des armées et dresse dans son rapport un état des lieux clair quant à la prise en compte des enjeux sécuritaires liés au changement climatique par les armées françaises, et propose plusieurs recommandations pour accélérer l'adaptation des armées, perçue comme insuffisante.

Ce rapport fait notamment état du manque de prise en compte satisfaisante des différents enjeux liés à la sécurité climatique. Plus qu'une simple variable opérationnelle, la question climatique doit être considérée comme une variable stratégique majeure. Cet amendement entend donc apporter au projet de loi de programmation militaire quelques développements sur le sujet de l'impact du changement climatique.